

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 janvier, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Membres Votants : 10

**Présents** : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude LABBÉ, Philippe DUCASSE, Maylis DAVID, Alain LEYNIAC, Guillaume PELLETIER, Emmanuel RUELLAN, Laetitia PIERS, Jean-Baptiste PAING

**Absents** : Bernard BOUTIN, Julia LENEVEU, François LENEVEU, Delphine CHAUVIN

**Absent avec procuration** : Benoît GUERERRO

**Secrétaire de séance** : Guillaume PELLETIER

Ordre du jour :

1. CR du CM précédent
  2. Achat des parcelles du cheminement acté
  3. Baux des parcelles achetées pour la voie douce
  4. Projet du parc photovoltaïque
  5. Comice agricole
  6. Golf - AG pour les écocarrelets
  7. Remise à jour de Googlemaps
  8. Don pour le loto de l'APE
  9. Réunions d'urbanisme/PLUi
- Questions diverses.

### **1. CR du CM précédent**

Le compte-rendu de la dernière réunion n'est pas approuvé, n'ayant pas encore été soumis au Conseil (à l'heure de la présente séance, ce document est en cours de correction).

### **2. Achat des parcelles du cheminement acté**

L'achat des parcelles de terrain pour le cheminement a été acté, tout appartient désormais à la commune.

Sommes de 102 €, 278 € plus 500 € de frais de notaire.

Aucune dépense d'investissement ne pouvant être mandatée, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'engager/liquider/mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire rappelle en détail les dépenses pour 2019 : **236 215,71 €** (chapitre 21) et mandat de **12 160 €** pour mobilisation provisoire en vue des futures dépenses de rénovation de la propriété (chapitre 23).

Plafond des dépenses en conséquence d'ici le mois d'avril 2020, à hauteur des 25 % maximum : **59 053 €** (chapitre 21) et **3 040 €** (chapitre 23).

**Vote pour : à l'unanimité (10 votants).**

### **3. Baux des parcelles achetées pour la voie douce**

Un locataire (fermier) exploite actuellement le terrain. 2 baux, dont il va falloir faire un avenant pour modifier le nom du propriétaire.

Le locataire a envoyé un chèque de 587,86 € (prorata de location depuis le mois de juin). Il est proposé de ne pas toucher ce chèque en contrepartie de quoi le locataire devra niveler le terrain et y faire pousser de l'herbe.

**Vote pour : à l'unanimité (10 votants).**

### **4. Délibération sur l'emprunt**

Demande pour bloquer les taux et le montant (mais pas pour donner de consigne à la banque de verser l'argent, ce qui n'est pas possible avant le vote du budget en avril 2020).

La Caisse d'Épargne a proposé un taux de 0,88 % sur 20 ans, avec possibilité de remboursement de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Le CM détaille les travaux demandés, avec les augmentations (normales) des devis à mesure que certains aménagements sont étudiés.

**Vote pour : à l'unanimité (10 votants).**

### **5. Projet du parc photovoltaïque**

Le projet de parc photovoltaïque revient d'actualité suite à la fin prévue des dissensions sur l'indivision de la famille De Pontac (normalement ce mois de janvier).

Monsieur le maire rappelle que ce projet d'une superficie de 30 ha sera soumis à la taxe d'aménagement de 10 €/m<sup>2</sup>, soit : 10 000 m<sup>2</sup> x 30 ha = 300 000 € x le taux communal de 4 % = 120 000 €) pour la commune, auxquels les impôts s'ajoutent ensuite, pouvant aller jusqu'à doubler ces recettes. Aucun chiffre plus précis n'est avancé pour l'heure.

Remarque : le côté déchetterie serait viable pour ce parc, ce qui n'est pas forcément le cas pour le côté paintball, car ce terrain est déclaré en jachère.

#### **6. Comice agricole**

La fête des agriculteurs. L'AG sera le 5 février 2020 à 18h30.

La commune n'a rien versé à cette occasion depuis 2 ans. Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale de prendre une décision.

**Vote pour : à l'unanimité (10 votants).**

#### **7. Golf - AG pour les écocarrelets**

Le Golf organise son AG le 25 janvier 2020. La mairie y est conviée.

#### **8. Remise à jour de Googlemaps**

Laetitia PIERS annonce au conseil qu'elle a récupéré les adresses de tous les administrés de la commune et met actuellement à jour Googlemaps, système notamment utilisé par les applications GPS.

#### **9. Don pour le loto de l'APE**

Proposition de don d'un montant de 50 € à l'APE des écoles de Bieujac/St Pardon à l'occasion du loto de l'association le 2 février prochain. Proposition faite pour un bon d'achat à la boucherie de Castets.

Gilbert BLANGERO indique qu'il donnera également un jambon à titre personnel.

**Vote pour : à l'unanimité (10 votants).**

#### **10. Réunions d'urbanisme/PLUi**

Réunion à St Macaire le 30 janvier avec la DDTM sur les préconisations à appliquer dans le cadre du PLUi.

Réunion à Mazères le 12 février à 9 h 00 afin de revoir le zonage suite aux préconisations de la DDTM.

Rappel : pour St Pardon, droit à 8 constructions en réinvestissement et à 12 en extension dans les 10 ans à venir.

### Questions diverses

- ❖ Tuyau dépassant dans le fossé le long de la RD224 à l'Orée du Carpe. Ce tuyau devra être scié à ras du fossé.
- ❖ La fibre arrive à Pouchon, mais problème au niveau des poteaux : l'INEDIS refuse que ses poteaux soient utilisés.
- ❖ Fils par terre après la tempête. Rien n'est fait si personne n'envoie d'instructions aux services idoines (photos et références des poteaux).
- ❖ Des panneaux aux Gourgasses : accès pompiers et stops au croisement.
- ❖ Laetitia a appelé La Poste pour faire changer la boîte aux lettres de l'école afin que cette dernière puisse accueillir tous les formats de courrier.
- ❖ 2 pins penchent aux Proms. Une demande est faite pour les couper. Il convient de s'en charger pour que le travail soit fait dans les règles.

Fin de séance vers 20 h 50.